

# La retraite : de la charité à la solidarité...

## Intervention de Bernard Lamirand pour l'I.H.S. métallurgie lors du Congrès UFR (à Ronces les Bains) - Octobre 2002 -

Les retraites ne sont pas nées un bon matin. De nombreuses luttes ont eu lieu pour que celles-ci s'affirment en France et dans certaines parties du monde.

En effet à ce jour, il y a encore dans de nombreuses parties du monde des centaines de millions d'individus qui ne savent pas ce que c'est qu'un régime de retraite ; en Afrique, par exemple.

Mais puisque nous venissons une exposition de l'UFR métallurgie regardons le chemin parcouru de l'histoire de la retraite.

Jusqu'à la fin du 17<sup>ième</sup> siècle, la France est essentiellement un pays rural mais le déclin de la noblesse s'annonce par une bourgeoisie naissante qui prend conscience de la force que lui confère la propriété des moyens de production.

La notion de retraite n'existe pas et il faudra attendre 1737 pour que le mot apparaisse. Nous vivons donc à cette époque et auparavant dans un pays où la protection sociale se résume à la charité mais les conditions vont commencer à évoluer ; la famille a obligation d'aide ; dans le cadre professionnel les corporations jouent un rôle vers les accidents du travail et les plus anciens mais c'est très parcimonieux.

Les services du roi secourent les soldats devenus invalides ;

Le pouvoir royal a mis en place les pensions militaires appelées « *morte paye* » des vétérans en 1534 – demi-solde des marins en 1690 ou civiles (caisse des retraites des fermes générales en 1768).



Le 7<sup>ème</sup> Congrès UFR

Mais il n'y a pour le « commun des mortels » que la charité publique.

La bienfaisance souvent religieuse et placée sous l'autorité royale depuis 1548 ; elle rayonne au niveau des paroisses. Mais les choses vont évoluer pour les personnes âgées.

C'est sous la révolution française que l'on va passer de la charité à l'assistance. Cette évolution nous allons la trouver à travers la déclaration universelle

des droits de l'homme du 26 août 1789.

Il est dit « *Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant le moyen d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler.* »

Plusieurs lois dans cette période vont développer cette notion d'assistance ; il faut retenir celle de la constituante en 1790 qui contient, pour la première fois, des dispositions qui nous intéressent

Qu'est-il affirmé ? Il faut compter **trente ans** de services et **50 ans** d'âge au moins pour y avoir droit ; bien sûr il faut se rappeler la démographie de l'époque, peu de gens dépassent ces âges.

Ces bonnes intentions n'auront cependant pas de suite les moyens financiers ne le permettant pas. L'argent va être consacré à l'empire et donc aux moyens militaires.

Cependant, dans cette période naît la **caisse nationale de prévoyance**, elle ne recevra aucune application ; comme on le voit dans cette période on annonce des idées mais la bourgeoisie joue déjà son

rôle, elle refuse la mise en œuvre... Il faut dire que la classe ouvrière est alors faible et totalement inorganisée.

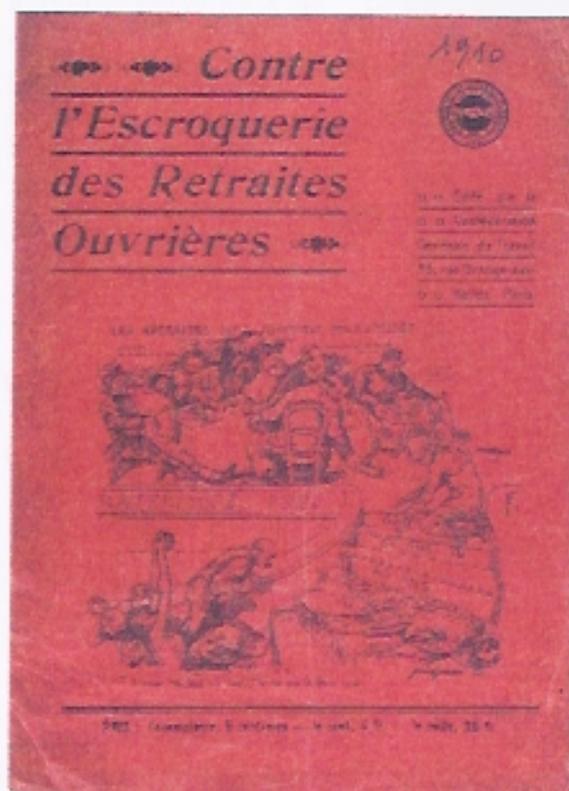
Cela dit, dans cette période va naître un droit, celui qui affirme aux parents l'assistance alimentaire de leurs descendants. « *Les enfants doivent des aliments à leur père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin* ».

L'essor industriel va faire disparaître les anciennes données bâties autour du corporatisme, autour de l'entraide, de la charité. Des besoins de protection sociale vont s'affirmer de plus en plus avec la naissance en premier lieu de la mutualité puis du syndicalisme ouvrier. La bataille est alors engagée sur la qualité que l'on donne à ces besoins. Le point de friction s'opère tout de suite sur la contribution. Le patronat et l'état ne veulent pas y participer ; cela tourne autour de l'épargne

individuelle ou alors dans le cadre de la mutualité afin que les ouvriers s'entraident entre eux. Dès cette époque, les régimes de retraites vont s'organiser dans une très grande diversité ; différents régimes spéciaux naîtront. Mais ce qui va ébranler l'existant, c'est le modèle prussien de **Bismarck**, non

pas que l'intéressé se situe comme un progressiste, non !! Il le fait pour couper l'herbe sous le pied des socialistes Allemands mais également pour assurer le développement d'une Allemagne qui s'unifie ; Il crée alors un modèle basé sur des cotisations versées

conjointement par le salarié, l'employeur et l'état. Une pension de vieillesse est assurée à partir de **65 ans**. Cette évolution va se traduire en France par la naissance (loi du 25 avril 1910) des **retraites ouvrières et paysannes** ; elle marque sa différence avec les systèmes précédents parce qu'elle rend obligatoire une retraite pour tout salarié gagnant moins de 3000 frs par mois. Elle fonctionne en capitalisation avec un financement égal du salarié, du patron, complété par une bonification de l'état. Le rendement sera médiocre et l'**espérance de vie des ouvriers atteint à peine 50 ans**. C'est la CGT qui porte, de la manière la plus véhémement, le coup de grâce à cette supercherie. Que dit-elle ? Dans un livret daté de **1910**, et que l'institut d'histoire CGT de la métallurgie vient de retrouver « *Cette loi ne constitue, aux yeux des travailleurs, qu'une vaste entreprise financière destinée à servir les intérêts capitalistes et à devenir, par l'intermédiaire du mutualisme, un dérivatif à l'action révolutionnaire du syndicalisme.* » Concernant la capitalisation, il est dit, en reprenant l'objection en **1898** de Millerrand qui va ensuite retourner sa veste : « *l'argent capitalisé ira en grande partie, sinon en totalité, dans le gouffre de tous les panamas* ». Le ENRON Américain puissance 100 de ces années là. Plus loin il est dit « *les organisations groupées dans*



Mais le mouvement va prendre de la dimension ; la retraite va devenir une revendication qui va s'affirmer concomitamment à la construction du mouvement ouvrier.

la CGT veulent obtenir, si l'on impose des versements ouvriers, la répartition en fin d'année sur l'ensemble des ayants droit, des sommes recueillies. Qu'elles veulent des retraites à un âge où les ouvriers pourraient encore espérer en jouir pendant quelques années ? Contre la capitalisation, pour la répartition. Contre la retraite pour les morts, pour la retraite accordée aux vivants. »

Cet extrait montre avec quelle ardeur le syndicalisme s'empare de cette question à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle.

Les retraites ouvrières et paysannes sombrèrent dans les crises et dans les deux guerres mondiales, elles sont la preuve de tous ce qui peut encore être aujourd'hui dit sur cette supercherie.

La répartition, la CGT ne cessa de la revendiquer et de lutter ce qui nous amena au régime général des retraites à la libération sur l'initiative du CNR et des militants de la CGT qui, à l'instar de **Croizat**, le porteront sur les fonds baptismaux dès la libération du pays.

L'histoire nous dit comment cette revendication de la retraite a émergé parmi les travailleurs dans l'hostilité la plus virulente ; celle de la bourgeoisie triomphante. Le syndicat va en faire une revendication des travailleurs ; ils ne l'ont pas cette retraite, ils veulent l'avoir !

Les personnes âgées, vieux travailleurs, dès qu'ils quittent le lieu d'exploitation dans cette période, n'ont plus qu'une existence limitée ;

l'idée de s'organiser ne vient donc pas tout de suite. Elle viendra dans le secteur privé avec l'obtention et la jouissance des droits à la retraite que confère le régime général et les régimes complémentaires par répartition après la libération.

**Jules Daumur**, qui a 95 ans cette année, ancien dirigeant de notre fédération nous disait : *« le syndicalisme retraité est venu tardivement dans la métallurgie ; bien sûr, les retraités ne quittaient pas tous l'organisation, ils continuaient, pour un certain nombre d'entre eux, à payer leurs cotisations syndicales aux syndicats actifs. »*

Comme l'exposition le montre, notre UFR est une jeune organisation ; Le besoin d'avoir sa propre structuration vint autour du revendicatif retraité qui va se développer au fur et à mesure de la montée des droits. Le nombre de retraités et préretraités va aller en grandissant et le besoin de s'organiser va se faire de plus en plus pressant après les événements de 1968.

**Jules Daumur, Roland Deloire, Marcel Bras, Jean Renac, Jean Dubois** et d'autres



vont être les créateurs de cette UFR qui va vite devenir utile et nécessaire aux retraités de la métallurgie.

Un premier bulletin va sortir en février 1972 et le premier collectif national des retraités de la métallurgie de l'UFR métaux est officialisée à partir d'une conférence constitutive.

Une organisation va donc naître forte de plus de 19 000 syndiqués.

Les années de crise se profilent et vont obliger l'UFR à prendre de nouvelles réalités en compte ; celles des départs anticipés à la retraite notamment à travers les casses dans la sidérurgie, la navale, l'automobile.

**Pierre Tavernier**, qui en sera le Secrétaire dès 1983 avec

le collectif le CN, va avoir à se coltiner cette période ; celle aussi où les menaces se font de plus en plus pesantes contre nos régimes de retraites par répartition. L'UFR va devenir une force qui compte dans la fédération sur les questions de retraites et c'est elle qui pose avec force cette nécessité d'en faire une revendication des actifs. Des luttes ont permis des résultats appréciables tant sur les **droits complémentaires, les reconductions de l'ASF, des points**

**gratuits, les questions de santé etc...**

Cette période des années **1980/2000** aura à être regardée de près ; c'est un premier maillon de l'histoire du syndicalisme retraité dans la métallurgie.

L'exposition ici présente reflète un premier travail de l'institut d'histoire de la métallurgie CGT.

Il faudra aller plus loin et plus profond car l'UFR métaux a fait sa place dans l'organisation fédérale et ses avis comptent dans le débat pour une CGT de son temps.

L'expérience de ces trente premières années le prouve.

L'institut d'histoire sociale métaux a voulu apporter sa pierre à ce congrès pour dire que l'histoire nous en avons tous

besoin, y compris dans ce dernier parcours de luttes, de vie et dans nos combats de retraités.

Cet institut a besoin de vos opinions, de vos récits et témoignages, de votre participation.

La CGT a été de tous temps celle qui a pourfendu tout ce qui a trait à la capitalisation et aux fonds de pension.

Relisons **Croizat** dans l'excellent livre de **Michel Etievent** sur *Croizat et l'invention sociale* pour voir que nous sommes radicalement pour la répartition.

Cette histoire peut être utile au moment où le gouvernement *Raffarin* veut organiser son démantèlement.

